



⇒ www.ville-montlouis-loire.fr
Rubrique « Agenda 21 »



© Marc Jauneaud

Avec la participation de :



Imprimerie Lagoutte

Imprimerie sur papier Cyclus Print (100% recyclé) • Création : mille-et-une.fr

Le développement durable pour l'avenir





© Maison de la Loire

SOMMAIRE

Edito1

Le développement durable, situation internationale et historique2

Démarche et historique dans notre ville5

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?7

Environnement : les actions à Montlouis-sur-Loire9

Bien vivre ensemble : les actions à Montlouis-sur-Loire14

Aménagement du territoire : les actions à Montlouis-sur-Loire18

Le Développement durable pour l'avenir

➡ L'agenda 21, un outil pour y parvenir !

L'Agenda 21, littéralement *ce qu'il faut faire pour le XXI^{ème} siècle*, est un plan d'action stratégique. Il doit permettre d'engager des politiques, conciliant à la fois le développement économique, la justice sociale et le respect de l'environnement.

Dès 1987, la commission mondiale sur l'environnement et le développement durable établissait un rapport intitulé « notre avenir à tous ». Ce rapport soulignait déjà que notre planète était malade et combien nous la maltraitons au quotidien : pollution grandissante, consommation excessive des énergies fossiles, menaces de la biodiversité, défi de la mondialisation... Ce constat devait donc nous inciter à réfléchir tous ensemble de manière globale sur nos actes et soulignait surtout que nous pouvions tous agir localement. Nous savons que notre société toute entière doit s'adapter.

Il n'est pas trop tard. Ici à Montlouis, nous portons des valeurs et nous avons un devoir d'exemplarité. Ainsi, à travers l'Agenda 21 de la ville, nous adaptons nos pratiques, nos comportements. Nous agissons à notre niveau, sur notre territoire... Nous avons bien conscience d'entrer dans un processus d'amélioration continue qui nous permettra de participer à ce beau défi de préservation de la planète pour nos enfants, petits enfants.

L'Agenda 21 n'est pas un document figé, bien au contraire c'est un outil pour l'avenir. L'Agenda 21 est au quotidien l'affaire de tous.

A nous de le faire vivre !

Jean-Jacques Filleul
Maire de Montlouis-sur-Loire
Président de la Communauté
de Communes de l'Est Tourangeau

Martine Salmon
Adjointe au Maire chargée du Développement
Durable et de l'Agenda 21
Conseillère Régionale

Le développement durable, situation internationale et historique



► Les émissions des gaz à effet de serre des activités humaines impactent le système climatique.

© Fotolia

Notre planète va mal. Le réchauffement climatique, dû pour partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire. Ces évolutions obligent à reconsidérer le modèle de société, à envisager de nouvelles voies de croissance. Elles doivent garantir sur le long terme une croissance assumée et juste, pour le progrès économique, social et environnemental. Cette démarche a un nom : le développement durable.

DES CONSTATS

L'eau est rare, plusieurs millions d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable. Cette ressource s'appauvrit, elle est polluée en certains endroits de la planète. Au niveau mondial, les forêts ont diminué en surface de 2,4% depuis 1990. La faune et la flore sont en danger, des centaines d'espèces disparaissent. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 17 000 espèces sont menacées d'extinction. Cette crise de la biodiversité s'accompagne d'une inégalité criante entre le nord et le sud : matières premières bradées, gaspillées, près de 1,4 milliards de personnes vivent avec l'équivalent de 2 dollars par jour, selon un nouveau rapport de l'Organisation Internationale du Travail.

UNE PRISE DE CONSCIENCE

Né de l'observation progressive de la nécessité de maintenir l'équilibre entre l'homme et son milieu et de la contradiction entre une croissance démographique continue et des ressources naturelles non épuisables, le développement durable vise à « **répondre aux besoins des générations du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » Cette définition est extraite du rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

DES QUESTIONNEMENTS

- Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?
- Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ?
- Comment mieux répartir les richesses en particulier aux plus démunis à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ?
- Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?



© Fotolia

LES RÉPONSES

Suite à ces questionnements, en ce début de 21^e siècle, la mise en place d'un modèle de développement durable respectueux de l'environnement et des hommes est devenue l'une des préoccupations majeures de la communauté mondiale. La plupart des nations s'accordent à penser qu'il est raisonnable de poursuivre une croissance prenant en compte le caractère limité des ressources.

Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun (citoyens, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales) face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète.

En effet, le développement durable est désormais une préoccupation des Etats, des régions, mais surtout des communes. Les collectivités ont un rôle primordial à jouer pour le développement durable.

LES RÉPONSES DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

La ville de Montlouis-sur-Loire, ville leader au sein de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET), située sur la rive gauche de la Loire, est l'exemple même en région Centre d'une commune dynamique en termes de promotion et de prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. En effet, depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire Jean-Jacques Filleul et la municipalité intègrent la dimension développement durable aux politiques engagées sur le territoire de la commune.

Ainsi, ce processus vise à concilier la protection de l'environnement, la croissance économique, et le progrès social souvent oublié. La mise en place d'une sorte de cercle « vertueux » entre ces trois piliers est le défi pour transmettre aux générations futures une terre en bon état où il fera bon vivre.

► Vue panoramique de Montlouis-sur-Loire.



Les dates-clés du développement durable :

Le concept de développement durable est né du constat selon lequel la croissance économique et démographique mondiale, que connaissait le 20^e siècle, s'accompagnait de problèmes nouveaux : épuisement des ressources naturelles, réchauffement climatique, désertification, accidents chimiques, pétroliers, aggravation des déséquilibres entre pays développés et pays en développement...

› 1972 : 1^{er} sommet de la terre

À Stockholm se tient la première conférence des nations unies sur l'interaction écologie-économie et le développement des pays du sud.

› 1973 : 1^{er} choc pétrolier

La pénurie de pétrole et l'augmentation de son prix entraînent la mise en place de politiques d'amélioration du rendement énergétique et la diversification des sources d'énergie.

› 1980 : Le « développement durable »

L'union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport intitulé « La stratégie mondiale pour la conservation » où apparaît pour la première fois la notion de développement durable traduite de l'anglais « sustainable development ».

› 1984 : Gro Harlem Brundtland

Dirige la commission mondiale de l'environnement et du développement créée par l'ONU. La commissaire Norvégienne publie en 1987 le rapport « Notre avenir à tous », qui décrit la politique nécessaire pour parvenir à un développement durable.

› 1992 : Sommet de Rio

Le deuxième sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, précise la notion de « développement durable ». Plus de 170 pays adoptent le programme Agenda 21, un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle

orienté vers le développement durable qui énumère quelque 2500 recommandations. 153 pays signent la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a pour objectif de stabiliser la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

› 1997 : Kyoto

Signature du protocole de Kyoto. Les pays signataires développés ou en transition vers une économie de marché, comme la Russie, acceptent globalement de réduire de 5,5% leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau atteint en 1990. Les six gaz visés sont considérés comme la cause principale du réchauffement climatique des cinquante dernières années.

› 2002 : Johannesburg

Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Plus de 100 chefs d'Etats, plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG ratifient un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

› 2005 : Katrina

L'ouragan s'abat sur les cotes de Louisiane aux Etats-Unis. La ville de la Nouvelle-Orléans, construite sous le niveau de la mer, entourée par le Mississippi au sud et le lac Pontchartrain au nord, est inondée à 80% suite à la rupture d'un système de digue de

7 mètres de haut qui la protège. Katrina est la tempête la plus chère de l'histoire américaine avec un coût dépassant les 80 milliards de dollars.

› 2007 : Grenelle de l'environnement

En France, l'Etat se réunit avec la société civile pour définir une feuille de route en faveur de l'écologie du développement et de l'aménagement durable.

› 2007 : Le GIEC

Al Gore et le GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) reçoivent le prix Nobel de la paix pour « leurs efforts en faveur de l'environnement ». Le GIEC a été créé en 1988. Il a pour mission l'étude objective et méthodique des données concernant le changement climatique, afin d'en déterminer les causes et les impacts.

› 2009 : Conférence de Copenhague

Au mois de décembre de cette année, s'est tenu à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat. Confrontés au changement climatique, les dirigeants du monde entier devaient surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme, pour se rassembler autour d'un projet politique mondial fondé sur un constat scientifique objectif et ainsi donner une suite au protocole de Kyoto : malheureusement, nous savons que cela n'a pas été ainsi...

Démarche et historique dans notre ville

Montlouis-sur-Loire inscrit depuis un certain nombre d'années ses politiques dans une logique de développement durable. Ainsi, la ville était donc tout naturellement engagée depuis les années 90 dans cette démarche, ce qu'elle a confirmé fin 2006 en impulsant son Agenda 21, afin de protéger son environnement, de se développer autrement, et ainsi transmettre un cadre de vie sain et agréable aux générations futures.

› 2006 :

Recensement des actions Développement Durable.

› Fin 2006 :

Impulsion de la démarche Agenda 21.

› Été 2007 :

Adhésion de Montlouis à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable).

› Septembre 2007 :

Inscription à l'appel à projet du Conseil Régional « Expertise préalable à la mise en place d'un Agenda 21 local ».

› Décembre 2007 :

Montlouis est retenue parmi les 11 communes et Communautés de Communes de la Région Centre.

› Janvier-Février 2008 :

Accompagnement et recommandation du cabinet RCT (réseau conseil en développement territorial) mandaté par la région centre.

› 3 juillet 2008 :

Présentation de la démarche Agenda 21 lors du comité régional des agendas 21 Locaux.

› Octobre 2008 :

Mise en place d'un groupe d'élus et d'agents Agenda 21 auquel se joint un apprenti (Master 2) en tant que chargé de mission Agenda 21.

› Octobre/novembre 2008 :

Réactualisation des 105 actions Développement Durable.

› Semaine Énergie' villes, pour les agents.



› 20 au 24 octobre 2008 :

Semaine Énergie'Villes destinée à sensibiliser les 150 agents de la ville de Montlouis dans leurs missions quotidiennes. Démarche sanctionnée par un diplôme éco-agent.

› Décembre 2008 :

Mise en place d'une commission Agenda 21.

› Début 2009 :

Élaboration d'un questionnaire Agenda 21 à destination de la population.

› Mars 2009 :

Mise en place du questionnaire Agenda 21 via le journal « Viva-cité » et le site internet de la ville
Voir graphique ci-contre

› Mars 2009 :

Création en interne d'un logo Agenda 21 propre à la ville.



› Deux réunions publiques se sont tenues en mars et avril 2009.

› Mai 2009 :

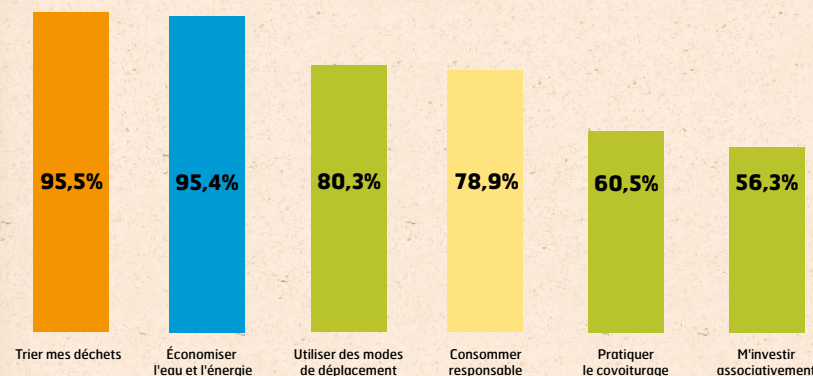
Installation du comité de pilotage Agenda 21.

› Installation du comité de pilotage, présidé par Jean-Jacques Filleul et Martine Salmon.



Extrait du questionnaire Agenda 21

Parmi les priorités des Montlouisiens, le tri des déchets et l'économie en eau et en énergie sont en tête :



› En juin, Montlouis-sur-Loire lance son Agenda 21 :

Mois de l'Agenda 21 avec de nombreuses manifestations, expositions et conférences autour des thématiques du développement durable (eau, déchets...).

› 29 juin 2009 :

Vote de l'Agenda 21 par le Conseil Municipal.

› 30 juin 2009 :

Signature officielle de l'Agenda 21 en présence des partenaires.

› 2010 :

Élaboration des indicateurs de développement durable.

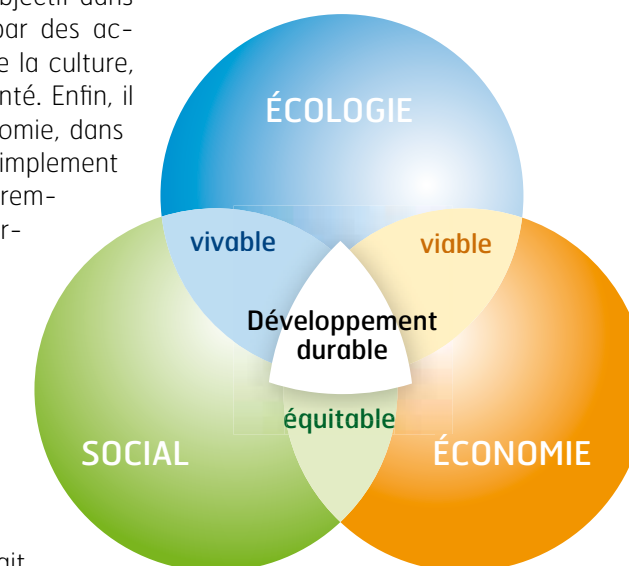
Agir pour le XXI^e siècle

Depuis plusieurs années désormais, l'idée du développement durable fait son chemin, encore plus aujourd'hui avec l'urgence des problèmes liés à l'environnement, avec aussi l'inscription à l'agenda politique de ce problème majeur, via le Grenelle de l'environnement par exemple et de la réelle prise de conscience qu'il faut agir dès aujourd'hui.

L'Agenda 21 est un engagement, un programme d'actions pour le XXI^e siècle (d'où 21). Littéralement, « ce qu'il faut faire pour le 21^e siècle ». Tout comme on note sur son agenda ce que l'on doit faire au quotidien, ce sont des actions à mettre en œuvre tout au long du 21^{ème} siècle et destinées à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable, définis au sommet de la terre à Rio en 1992 organisé sous l'égide des Nations-Unies. Lors de cette conférence mondiale, les 178 pays présents ont adopté une déclaration et se sont engagés à développer des programmes d'actions dans leurs pays respectifs. Depuis, quelques villes françaises se sont lancées dans la démarche mais nous sommes véritablement au début du mouvement de création des agendas 21. Montlouis-sur-Loire a été la première commune en Indre-et-Loire à signer son Agenda 21.

Son champ d'application intègre trois grands piliers que sont le social, l'économie et l'environnement. Ils sont reliés par la logique du développement durable (voir schéma ci-contre). Un Agenda 21 ne se limite pas à l'environnement. Il inscrit son objectif dans le mieux vivre ensemble par des actions dans les domaines de la culture, de l'éducation ou de la santé. Enfin, il n'est pas un frein à l'économie, dans la mesure où il propose simplement de nous organiser différemment pour pouvoir poursuivre notre développement sur des bases plus respectueuses de notre environnement. L'idée de base est simple : nous pouvons tous agir dans notre quotidien pour changer les choses et transmettre à nos enfants une planète où il fait

bon vivre, sans compromettre l'avenir. Si individuellement, il convient de faire évoluer les comportements, les collectivités territoriales doivent également montrer l'exemple.





Environnement

Les municipalités successives conduites par Jean Jacques Filleul ont mené au fil du temps des actions durables présentées ci-dessous. En effet, avec ses différents projets comme la ZAC¹ des « Hauts de Montlouis » ayant fait l'objet d'une AEU², ou encore l'opération « Cœur de ville » qui a obtenu le label VUD³, Montlouis aspire à être une ville exemplaire en matière de développement durable. Pour Monsieur le Maire, « le développement durable à Montlouis, ce ne sont pas que des mots, ce sont des actions ».

DÉCHETS

- Tri et valorisation des déchets depuis 1994.

Lire le témoignage pages 10 et 11.

- Décision de la commune de réduire la fréquence de certaines collectes de déchets, ce qui permet de limiter l'utilisation de camions très énergivores.

ÉNERGIE

- Utilisation d'enrobés basses températures qui assurent :
 - une consommation moindre en énergies (étant moins chauffés),
 - une diminution de la pollution,
 - une diminution de la nocivité pour les ouvriers qui le mettent en place.

- Utilisation d'un bitume dépolluant qui fixe les particules avenue Gabrielle d'Estrées (test national en partenariat avec l'entreprise EUROVIA).

- Remise de l'audit énergétique des 38 bâtiments municipaux en 2008 par Jérôme Diot (Iosis Centre Ouest)



- Utilisation de diodes électroluminescentes, plus économes en électricité, sur les décorations de Noël et recours depuis 2006 à des décorations sans éclairage (partenariat avec FORCLUM/CITEOS).

1 : ZAC : Zone d'Aménagement Concerté • 2 : AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme • 3 : VUD : Villa Urbaine Durable 2, c'est un label du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables



© Marc Jaureaud

- Depuis 2006, la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET) a adopté un schéma directeur d'aménagement lumière qui répond à un souci de développement durable, pour éclairer mieux et à moindre coût, tout en diminuant la consommation et les pollutions lumineuses. Entre 2007 et 2008, 200 000 euros d'investissement ont ainsi généré 98 000 kWh d'économies d'énergie par an.

ÉNERGIE (SUITE)

- Réalisation en 2008 d'un audit énergétique sur les 38 bâtiments municipaux, véritable outil opérationnel établissant, pour chacun des bâtiments étudiés, des propositions d'intervention sur les systèmes de production de chaleur existants, dans l'objectif

d'améliorer leurs performances énergétiques dans les années à venir.

Lire le témoignage ci-contre.

- Mise en place en 2009 de panneaux photovoltaïques sur la Maison des associations solidaires et d'un chauffage à détecteur de présence.

- Panneaux photovoltaïques sur la Maison des associations solidaires.



TÉMOIGNAGE

Patrick Quesme,
Directeur des Bâtiments et des Services à la ville

Les projets développés dans les bâtiments de la ville

Nous avons proposé et suivi la mise en œuvre d'un diagnostic d'orientation énergétique sur le parc immobilier municipal. Ce diagnostic a permis de connaître parfaitement l'état de notre parc immobilier tant sur son bâti que sur l'état des générateurs de chaleur. De cet état des lieux, des orientations d'améliorations énergétiques ont été chiffrées et classées par priorité.

Un premier projet a été mis en place sur le groupe scolaire Ferry Ralluères. Ce projet en plusieurs phases a déjà permis d'économiser près de 20% de combustible sur la saison de chauffe 2008/2009. Les travaux ont consisté au remplacement des fenêtres et des radiateurs ainsi que la mise en place d'isolant en sous face de terrasses. Cet été, l'éclairage de l'école Ferry a fait peau neuve dans les circulations et les salles communes. Les éclairages existants ont fait place à des éclairages à LED plus économes en énergie et en maintenance. Plus besoin pendant 25 ans de remplacer les tubes fluorescents générateurs de déchets à recycler.

Dernier projet réalisé, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Maison des associations solidaires. Ces panneaux, qui produisent de l'électricité depuis le mois de septembre 2009, devraient produire chaque année 4129 KWH.



TÉMOIGNAGE



Vincent Pégoud
Directeur d'Agences SITA Centre Ouest

La gestion des déchets des habitants de Montlouis-sur-Loire, un circuit de collecte et de tri éprouvé



© SITA

Partenaire de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (CCET) depuis sa création, SITA Centre, expert du cycle de gestion globale des déchets, exploite un centre de tri et une déchetterie au service de ses habitants. Son objectif est de contribuer par un engagement commun avec la CCET à la poursuite des objectifs du Grenelle de l'Environnement : passer de 60% d'emballages ménagers recyclés en 2006 à 75% en 2012.



© SITA

LE CENTRE DE TRI : PIERRE ANGULAIRE DE LA POLITIQUE DE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Tous les produits issus de la collecte sélective des déchets mais aussi des artisans et entreprises sont traités par le centre de tri accueilli sur la ville de Montlouis-sur-Loire. 11 000 tonnes de plastiques, papiers, emballages ménagers, verre, aluminium, matières isolées par le tri des habitants sont collectées, triées sur l'installation, conditionnées en vrac ou en balles et vendues à des professionnels de la transformation de matières recyclables tels que les papetiers, les cartonniers, les aciéries, les fonderies et les verreries.

UNE ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ QUI RÉPOND PLEINEMENT AUX ENJEUX DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les politiques de sensibilisation aux gestes de tri donnent des résultats encourageants. En 2009, le recyclage

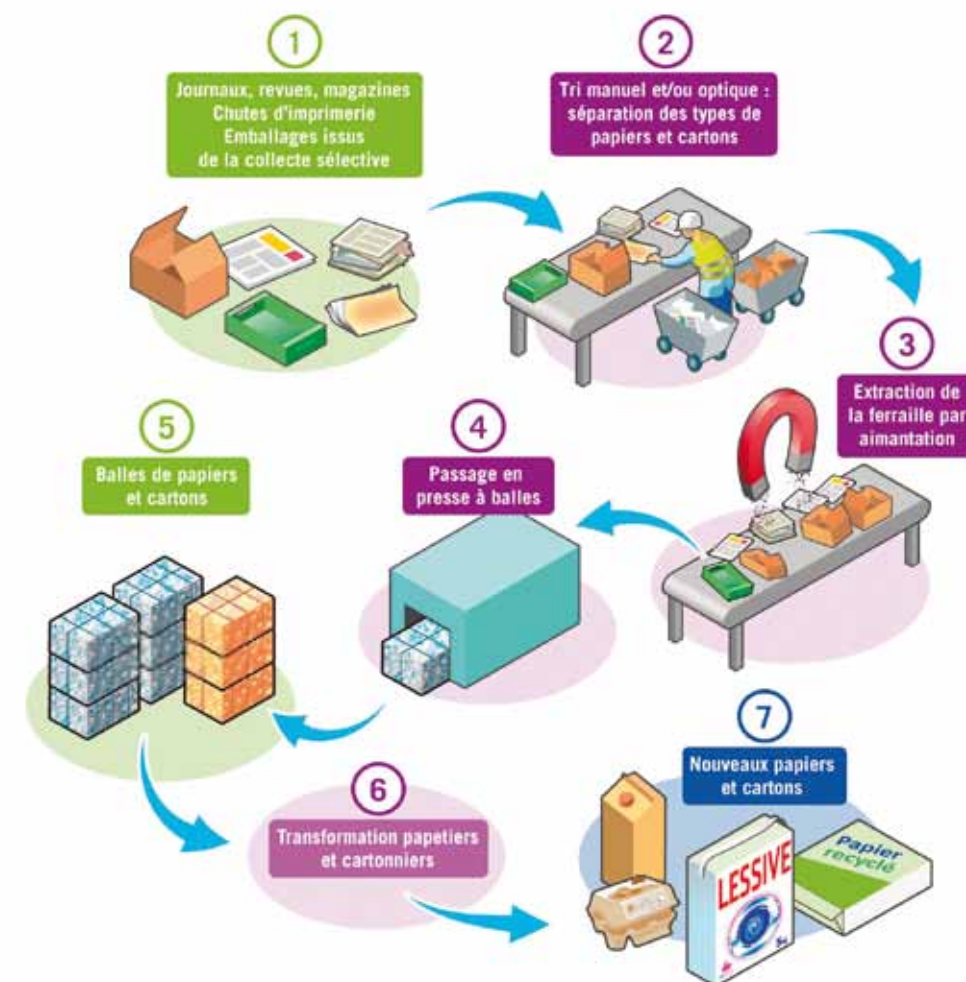
des magazines a augmenté de 10%, celui des plastiques de 22% et celui de l'acier de 23%.

Les gestes des éco-citoyens sont d'autant plus importants que tri et recyclage permettent d'économiser des matières premières qui ne sont pas inépuisables et de l'énergie. Par exemple, le recyclage de l'aluminium

nécessite 95% d'énergie de moins que sa production à partir de bauxite, sa matière première !

L'éco-citoyen est également encouragé au compostage des déchets verts. Des composteurs individuels, co-financés par la CCET sont distribués.

Cycle de transformation des déchets



© SITA





L'EAU

- Service des eaux et assainissement assuré en régie depuis une cinquantaine d'années, ce qui garantit une action directe de la municipalité sur les conditions de fonctionnement et de tarification de ce service public essentiel aux habitants.
- Choix de plantes consommant moins d'eau pour le fleurissement en cours, de plus en plus de plantations sur bâche ou sur paillage (70% en moyennes des nouvelles plantations consomment moins).
- 35% des produits utilisés par le service entretien sont désormais « éco label ».
- La station d'épuration traite chaque année 700 000 m³ d'eaux usées afin de les rendre propres à la nature.

© Société Jérôme



- Utiliser le paillage dans les massifs permet de réduire la consommation en eau et en produits phytosanitaires.

- Elaborer courant 2009 un schéma directeur des eaux pluviales afin de :
 - mieux connaître le réseau d'eaux pluviales et le reporter sur le système d'information géographique,
 - localiser les points à améliorer sur le réseau et identifier les moyens d'action,
 - poursuivre le développement cohérent de l'urbanisme.
 - Le service parcs et jardins n'utilise plus de pesticides dans les serres municipales, le choix d'une lutte biologique (larves) ayant été fait pour lutter contre les prédateurs des plantes.
- Lire le témoignage page 13.



TÉMOIGNAGE

Denis Trouvé,
Directeur du service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Ville de Montlouis-sur-Loire

Depuis plusieurs années, nous veillons à réaliser des aménagements d'espaces verts respectueux de l'environnement par le recours à des plantes vivaces, des graminées et des arbustes moins consommateurs d'eau tout en offrant une large palette de formes et de couleurs.

En outre, ces plantes demandent aussi moins d'entretien que les plantes annuelles ou bisannuelles.
Le recours aux produits phytosanitaires a également été réduit, notamment par la mise en œuvre du paillage systématique des nouveaux massifs, limitant ainsi le développement des mauvaises herbes. De même, l'unité de production florale utilise depuis 2008 la lutte biologique (notamment par

l'introduction de coccinelles dans la serre) contre les parasites. Ce système a permis de limiter efficacement les produits utilisés auparavant.
Enfin, le futur bâtiment du service Parcs et jardins est à l'image de la volonté et des objectifs environnementaux de la municipalité. Ce bâtiment devrait voir le jour après une large consultation des futurs utilisateurs qui ont ainsi eu l'occasion de participer acti-

vement à ce projet. Une toiture végétalisée permettra, outre l'isolation du bâtiment, de renforcer le confort des agents en été. Sera également installée une citerne enterrée de récupération des eaux de pluie qui seront donc réutilisées pour l'arrosage des plantes. Enfin, l'eau chaude sanitaire, notamment des douches des vestiaires, sera produite par des capteurs solaires, ce qui diminuera la consommation d'énergie totale.

- Lutte biologique dans les serres municipales (de gauche à droite : Bruno Cormery et Clément Hériveau).





Bien vivre ensemble

En France, la politique de développement durable est souvent portée par le secteur environnement ou réduite à ce champ, ne prenant que peu en compte sa dimension sociale.

En effet, interrogés sur ce qu'évoque pour eux le développement durable, les Français répondent à 79% que cette notion est synonyme de préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Seuls 18% des Français considèrent que le développement durable évoque la préservation d'un équilibre social (3 avril 2008 TNS Sofres).

Le développement durable doit être pensé dans sa totalité. Ainsi, Montlouis-sur-Loire intègre au cœur de ses préoccupations la cohésion/mixité sociale et la solidarité entre les générations.

› Inauguration du Service Municipal de l'Emploi et des Solidarités (SMES) le 22 juin 2007 en présence de Patrick Bourdy, Martine Salmon, Patrick Seweryn, Monsieur le Préfet, Jean-Jacques Filleul, Isabelle Gaudron et Myriam Lesage.



SOLIDARITÉ

› Création du SMES destiné à rassembler dans un même lieu, l'ensemble des services sociaux de la commune (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), emploi-formation-logement, partenaires extérieurs). Dans un souci de mutualisation, l'objectif est d'améliorer les réponses apportées aux personnes en difficulté, pour un soutien approprié et une solidarité efficace.

› Signature en 2008 d'une convention de partenariat avec « Cultures du Cœur » par laquelle les acteurs culturels s'engagent à accueillir les personnes en difficulté, en mettant à leur disposition des invitations pour des spectacles ou manifestations.



SOLIDARITÉ (SUITE)

› Logements :

- Mixité sociale. Politique de soutien au logement social qui représente en 2008 17,6 % des logements localisés sur le territoire communal.
- Création en 2008 d'un logement d'urgence à disposition des personnes devant faire face à une catastrophe (inondation, incendie...).

› Création en 2009 de la Maison des As-

sociations Solidaires (MAS), qui réunit 4 associations dans un même bâtiment et permet d'apporter une aide directe aux personnes défavorisées dans un lieu adapté.

Lire le témoignage page 16

SÉCURITÉ :

› Création et diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



© Marc Jauneaud

› La culture pour tous, avec «cultures du Cœur».

› Étude complète de la stabilité du Coteau Nord, soumis au risque de mouvements de terrain.

CULTURE ET ECHANGES EUROPÉENS

› Accès gratuit pour tous à la bibliothèque.

› Saison culturelle avec des tarifs différenciés pour permettre un accès pour tous à la culture.

› Organisation de nombreux échanges et rencontres dans le cadre des jumelages avec Appenweier (depuis 1975) et Castelvetro di Modena (depuis 2002).

Repères nationaux

- › En France, la part de personnes pauvres est comprise entre 6,3 et 12,1%.
- › La moitié de la population mondiale se trouve en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour (ONU).
- › Dans le monde, 854 millions de personnes souffrent de malnutrition.



TÉMOIGNAGE

Nadine Koster,
Directrice du service de la Solidarité de la Ville de Montlouis-sur-Loire

La Maison des Associations Solidaires (MAS) : réunion dans un même espace des 4 associations solidaires de la ville, œuvrant pour les plus démunis, tout en leur permettant de conserver une parfaite autonomie et indépendance.

Outre les traditionnelles distributions de denrées alimentaires et vestimentaires, la Maison des Associations Solidaires permet de développer d'autres activités d'accueil et d'ateliers : coin café convivial, atelier cuisine, espaces coiffure/image de soi, laverie (linge), sanitaires-douches (accessibles aux handicapés).

La création de ce lieu de qualité et digne, est un signe fort d'équité sociale avec le renforcement du lien social entre les usa-

gers et les associations solidaires. Ceci constitue l'un des fondements du développement durable. C'est également la prise en compte de critères environnementaux, par une relation harmonieuse des bâtiments avec l'environnement extérieur, qui garantit le respect des riverains, par l'aménagement des abords extérieurs et un éclairage naturel optimal.

De plus, la Ville devient productrice d'élec-

tricité et revend à EDF l'énergie produite par les premiers panneaux photovoltaïques, installés en façade de ce bâtiment municipal. Enfin, c'est la poursuite d'un effort engagé par la Ville dans le domaine social, par la création d'un autre bâtiment spécifique, le Service Municipal de l'Emploi et des Solidarités (SMES), regroupant les 3 services de la Direction de la Solidarité et les partenaires sociaux extérieurs.



› La Maison des associations solidaires au service de la vie associative. L'agenda 21 combine ici le volet social et environnemental.



SPORT

- › Aide à la création d'une section cycliste handisport en 2008.
- › Un été pour tous permettant aux jeunes enfants et adultes la découverte et la pratique de nombreux sports.

ÉDUCATION/JEUNESSE

- › Création en 2009 d'une plateforme jeunesse, structure de réflexion et d'action mise à disposition des jeunes sur la base du volontariat devant favoriser la participation.

PARTICIPATION CITOYENNE/COMMUNICATION

- › Organisation de rencontres dialogues entre élus et citoyens, tous les 1^{ers} jeudis du mois.



› Les rencontres-dialogue, moments importants de la vie citoyenne à Montlouis.

› Chaque année, Montlouis-sur-Loire accueille le Trophée international du cyclisme handisport.



© Françoise Baudin

- › Réunions de présentation thématiques (travaux, projets...).
- › Mise en place d'une boîte à idées Agenda 21 sur le site Internet et à l'accueil de la mairie pour recueillir les idées des habitants.

› Diffusion à tous les montlouisiens du magazine municipal Vivacité, mise en ligne du site Internet, possibilité de recevoir des informations par SMS, panneaux lumineux dans les quartiers, panneaux d'expression libre pour la vie associative...



› Le magazine Vivacité a changé de maquette en 2009.



Aménagement du territoire

Avec son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou encore sa Zone Agricole Protégée, Montlouis-sur-Loire tend à devenir une ville exemplaire en matière d'aménagement durable du territoire. Par ailleurs, au travers du SMES, la municipalité tisse des liens de confiance entre les différentes entreprises et favorise l'emploi local.

Repères nationaux

› Selon l'IFEN (institut français de l'environnement) 60000 hectares de terres naturelles ou agricoles disparaissent chaque année en France sous l'effet de l'urbanisation.

› Le transport routier représente à lui seul plus de 131 millions de tonnes de CO₂ émis en France en 2005, soit une augmentation de 18% depuis 1990.

› Le transport routier, voyageurs et marchandises, représente 80% de la consommation d'énergie de l'ensemble des transports en France.

› Créations et défaillances d'entreprises (sources : Insee)

	2006	2007	2008
Créations	285,7	321,5	327,2
Défaillances	40,3	43,4	49,1

TRANSPORT/DÉPLACEMENTS

› Acquisition de 4 véhicules municipaux électriques et de 2 véhicules au gaz (ce qui représente environ 12% du parc total existant).

› Création de nombreuses pistes cyclables, notamment en 2008 dans le cadre des parcours de « Loire à vélo ».

En projet :

› Poursuivre la réflexion sur le réseau de transports internes et le service de rabattement vers les trois gares, au sein d'une commission Transports.

› Gare SNCF de Montlouis-sur-Loire (ligne Paris-Tours).



› Inauguration de l'Office du Tourisme troglodytique, en présence de : Jean-Jacques Filleul, Dominique Rouillet, Claude Roiron, Patrick Bourdy et Martine Salmon.

ECONOMIE

› Travail mené par le SMES, afin de renforcer les liens de confiance entre les différentes entreprises, notamment via l'association Entreprendre et Réussir dans l'Est Tourangeau (ERET) composée de chefs d'entreprises.

› Actions de promotion touristique menées par l'office du tourisme municipal :

- valorisation de l'appellation d'origine contrôlée « Montlouis-sur-Loire »,
- promotion et valorisation du patrimoine naturel et architectural,
- promotion des circuits de la Loire à vélo,
- aménagement de jardins paysagers en bord de Loire.

› Pistes cyclables de la Loire à vélo.



© Marc Jauneaud



URBANISME

› Adoption du PLU de Montlouis-sur-Loire, outil de planification amené à évoluer afin de s'adapter aux mutations diverses :

- construire un territoire équilibré et cohérent entre ville et vigne,
- faciliter les déplacements et en rééquilibrer les modes,
- accroître et diversifier la production de logements,
- qualifier et diversifier l'activité économique,
- valoriser les patrimoines et intégrer les risques.

Lire le témoignage page 20.

› ZAC des « Hauts de Montlouis » avec la mise en œuvre d'une approche environnementale de l'urbanisme, via une charte d'objectifs de qualité environnementale adoptée par le conseil municipal en février 2007.



TÉMOIGNAGE

Fabienne Poisson,

Directrice du service Urbanisme de la ville de Montlouis-sur-Loire

Débuté en 2001, l'aménagement et la construction du quartier des Bodets ont été achevés en septembre 2006 avec l'emménagement de 192 familles. Retour sur un bel exemple de mixité sociale et urbaine.

Prolongeant la ville à l'ouest, tout en respectant la configuration tourmentée du terrain, ce quartier est réussi puisqu'il est parfaitement intégré, comme s'il était naturel qu'il s'installe là. Avec la SET, partenaire de l'opération, 192 nouveaux logements ont été créés en accession à la propriété, en locatif libre et en locatif social. La volonté de parvenir à 20% de logements locatifs sociaux dans la commune a conduit à en programmer 36% dans ce quartier. Quartier qui se distingue par la diversité de son bâti et sa qualité architecturale.

Le souhait de la ville était de faire vivre une véritable mixité sociale, mais aussi urbaine en maillant le quartier de différentes formes bâties afin de moderniser l'image de l'habitat individuel. Ainsi, les pavillons côtoient les maisons de ville ou les petits bâtiments de la place Claude-Nougaro.

Un quartier où il fait bon vivre

La qualité des espaces publics composés de la place centrale, du square, de la coulée verte, participent au bien-être des habitants, qui se sont appropriés ces différents espaces en lieux de rencontre, de convivialité et de jeux.

Les Terrasses de Bodet s'imposent comme un lieu de vie qualitatif entre l'avenue



© SET - F.Paillet

› La qualité des espaces publics participe au bien-être des habitants.

avec le futur quartier des Hauts de Montlouis qui complètera et achèvera l'extension ouest de la commune.



© Marc Jauneaud

Le comité de pilotage de l'agenda 21 est présidé par **Jean-Jacques Filleul**, maire de Montlouis-sur-Loire et président de la CCET. Il est composé d'élus, de personnels de la collectivité et de personnalités extérieures pour représenter au mieux les acteurs de la vie Montlouisiennne :

ÉLUS :

Martine Salmon adjointe Agenda 21 et conseillère régionale • **Christine Foulon** adjointe à la solidarité • **Yves Coppin** conseiller municipal eau et assainissement et vice-président de la CCET • **Alexandre Da Silva** conseiller municipal environnement • **Jean-Claude Bragoulet** conseiller municipal.

PERSONNELS :

Laurent Sallet directeur général des services • **Cyrille Jeanneau** directeur de cabinet • **Nadine Koster** directrice de la solidarité • **Camille Barreto** chargé environnement et prévention des risques naturels • **Aline Delafosse** chargée de mission Agenda 21.

PARTENAIRES EXTÉRIEURES ET ASSOCIATIONS :

Alain Poisson directeur général des services de la CCET • **Michel Bertrand** président de l'ADEMI (Association de Défense de l'Environnement à Montlouis-sur-Loire et intercommunalité) • **Eric Carreau** président de la maison de la Loire 37 • **Liliane Figue** secrétaire du comité du Secours Populaire de Montlouis-sur-Loire • **Frédéric Vallée** représentant de l'association Changeons d'ère! • **Maryline Moisy** chef d'entreprise et représentante de l'association Entreprendre et Réussir dans l'Est Tourangeau.